

# JOURNAL

DE LA VILLE

## ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour le recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.



ALLEMAGNE. — *Francfort*, 18 janvier.

On assure que l'arrêté pour la concession du chemin du Rhin au Weser est porté depuis 3 semaines et qu'on en attend la communication officielle à chaque instant. On dit que la concession du chemin du Rhin aux frontières de la Belgique sera accordée à la compagnie de Cologne. La route de Berlin à l'Elbe sera bientôt commencée et celle de Berlin à Potsdam est en bon train. Une adjudication de rails, de coussinets et de bois est annoncée à Berlin, pour laquelle chacun peut s'inscrire chez le syndic des chemins de fer, commissaire de justice Robert, Behren-Strasse, n° 49, à Berlin. (*Organ für Handel.*)

— On écrit de Bruxelles à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Les chambres de commerce ont été invitées par le ministère à s'occuper des traités à conclure avec la France, l'Angleterre et la Prusse. De cette manière il sera plus facile de réunir la Belgique à l'union des douanes allemandes, mais non cependant sur le même pied que les nations allemandes qui en font partie. Le traité ne sera que la conséquence naturelle de l'établissement des chemins de fer des frontières belges sur l'Allemagne, et de la dernière loi sur le transit. Le traité à conclure avec la France éprouve beaucoup de difficultés. »

Du 19. — On écrit d'Odessa, le 1<sup>er</sup> janvier :

« Tandis que l'occident est occupé des affaires d'Espagne, des événements bien graves se passent chez nous. Les Tcherkes sont en pleine guerre avec les troupes russes. Le général Williamow a été attaqué deux fois dans le camp retranché de Soudjouk-Kalé. Pour renforcer la garnison de cette place, le général baron Rozen y a envoyé une brigade d'infanterie et trois régiments de cosaques. Plus de 300 soldats russes ont perdu la vie dans une affaire d'avant-postes. Les bandes Tcherkes ont pénétré au-delà du Kouban, et quelques-uns sont arrivés jusqu'au territoire des cosaques de la mer Noire, ravageant le pays et excitant les habitants à l'insurrection contre le czar. Voici en quels termes ces événements sont annoncés dans le journal transcaucasien publié à Tiflis : « Les brigandages des Tcherkes, au lieu de cesser, augmentent de jour en jour; ces montagnards se permettent d'exercer toutes sortes de cruautés sur les habitants russes; l'autorité militaire a pris des mesures pour les refouler dans leurs montagnes; malgré le mauvais temps nos troupes sont toujours en campagne et viennent souvent aux mains avec les brigands. »

« Aux malheurs de cette guerre se joint la désertion dans l'armée russe, non seulement dans les corps employés sur le Caucase, mais même dans ceux qui cantonnent dans la Russie méridionale. La désertion a même gagné les officiers subalternes. Pour arrêter cette désertion dans l'armée, l'empereur a autorisé le commandant-général de la Russie méridionale à punir les militaires des grades subalternes, sans consulter préalablement le conseil général de la guerre. »

» On assure que l'empereur viendra à Odessa à la fin de février. »

ANGLETERRE. — *Londres*, 23 janvier.

D'après des nouvelles de Lisbonne, du 14 janvier, la reine avait été assez gravement indisposée le 7, pour ne savoir donner son audience habituelle. On assure que S. M. est enceinte.

Le gouvernement craint tellement des troubles ou une autre révolution, pour le jour de la réunion des cortès, qui a lieu le 18, que plusieurs régiments ont reçu l'ordre de se tenir prêts. Les vaisseaux de S. M. ont également reçu des instructions pour qu'on fasse tous les efforts pour prévenir l'effusion du sang, et protéger en cas de besoin la fuite de la reine et de son époux.

Le ministre de la guerre s'est rendu odieux au peuple et à ses collègues, et ils ne s'entendent nullement sur les mesures à proposer aux cortès, si toutefois elles se réunissent, ce qui est certainement fort douteux.

— On lit dans l'article de bourse du *Globe*, qu'il est arrivé des nouvelles de Lisbonne du 15; on y craignait des troubles sérieux, et l'amiral Gage avait trouvé nécessaire de prendre d'amples précautions pour protéger les propriétés des Anglais. Les fonds espagnols et portugais ont baissé par suite de ces nouvelles.

FRANCE. — *Paris*, 22 janvier.

Il n'y a rien d'arrêté pour le chemin de fer de Paris à Bruxelles; la vérité est que la Belgique en est aux simples pourparlers avec la France.

— On lit dans le *Journal du Haut et Bas-Rhin* :

« La première impression que nous ayons éprouvée en apprenant la décision du jury, a été un étonnement douloureux. Les scènes qui ont suivi cet acquittement n'ont pas été de nature à affaiblir cette première impression. Les accusés ont été reconduits à la *Ville de Paris* en triomphe, et ils ont rencontré cette fois-ci plus de sympathie qu'ils n'en avaient excitée lors de leur folle et criminelle tentative du mois d'octobre. La réparation qu'attendait le pays a donc été remplacée par un scandale plus grand que celui du crime même. Voilà où aboutissent des théories de fausse liberté, de fausse égalité. On a exploité avec soin cet événement, et notre ville a été témoin encore une fois de l'une de ces orgies politiques que nous ne pensions plus possibles aujourd'hui et que nous aurions cru moins possibles que jamais après l'issue du procès de l'affaire du 30 octobre. Une sérénade a été donnée au chef du jury; une sérénade a été donnée aux acquittés; un banquet leur a été offert, et d'après les toasts qui ont été portés à ce repas, nous croyons en vérité que ce serait pour quelques-uns de ceux qui y assistaient, une punition trop forte que de publier leurs noms. Les regrets qu'ils doivent éprouver en ce moment doivent leur être une expiation suffisante. »

» Environnés de cet enthousiasme patriotique, les ex-accusés ont dû se croire tout-à-fait innocents; et si nous sommes bien informés, l'un d'eux aurait porté l'oubli de toutes les convenances, jusqu'au point d'aller faire une visite à M. le lieutenant général Voirol. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'a pas été reçu. »

» Pour nous, nous devons protester avec énergie contre cet effrayant égarement qui environne ainsi d'admiration et de sympathie ceux qui ont porté l'oubli de leurs devoirs jusqu'à attaquer, à main armée, la paix publique. Nous devons protester avec énergie contre une semblable aberration, qui nous menacerait des plus grands désordres, si l'excès du mal même ne contribuait à ouvrir les yeux de ceux qui s'imaginent que l'impulsion donnée, ils pourraient contenir la multitude. »

» Ils demandaient un acquittement, et ils ont obtenu de plus des vivats, des sérénades, des ovations pour ceux qu'ils voulaient faire acquitter, afin de donner une leçon au pouvoir. Ils voulaient donner une leçon au pouvoir, et ils ont obtenu que la révolte fût reçue triomphalement et fêtée par le désordre; ils voulaient donner une leçon au pouvoir, et c'est la fidélité, le courage de ceux qui ont compris et fait leur devoir qui sont honnis! Qui donc à l'avenir aura assez de force d'âme pour s'opposer à la révolte quand on la voit honorée, et quand l'accomplissement du devoir est exposé aux insultes, aux menaces, au mépris? »

» Voilà une partie des fruits de la journée du 18 janvier : jour néfaste pour la patrie, jour néfaste pour l'Alsace et pour Strasbourg! car dans ce jour un acquittement sollicité par l'esprit de parti s'est changé en une ovation, en un triomphe pour la révolte, et ceux-là mêmes qui avaient provoqué ce scandale en ont été tellement honteux, tellement stupéfaits, qu'ils ont cru devoir protester contre. Ah! ceux qui se sont mis à la tête de ce mouvement, font fi de votre tardive protestation; sur cette pente mauvaise, il n'y a pas d'arrêt possible. Comment ne finira-t-on pas par s'en apercevoir! »

— Hier, à cinq heures, on a porté à Meunier pour son dîner, une soupe faite avec une purée de pois et deux cotelettes de mouton. Il a refusé tout aliment, et a dit à ses gardiens qu'il aimerait mieux mourir en prison que sur l'échafaud. Il parle souvent de Morey, qui a essayé, comme on sait, de se laisser mourir de faim.

— Le *Courrier du Bas-Rhin*, du 21, reçu ce matin, publie ce qui suit :

« M. le commandant Parquin, qui était, dès hier matin, parti pour Kehl, où l'appelaient ses affaires particulières, a adressé à M.

le colonel Talandier, commandant le 18<sup>e</sup> régiment de ligne, une demande en réparation de l'injure dont il croyait avoir à se plaindre par suite de la conduite et de la déposition de M. Talandier à son égard.

» Une rencontre a eu lieu hier, à 11 heures du matin, dans une des îles du Rhin. Le commandant Parquin prétendait, comme offensé, avoir le choix des armes; mais cette prétention ayant été contestée par les témoins de M. Talandier, le sort en a décidé, et le combat a eu lieu à l'épée. Le terrain se trouvait très-glissant; M. Talandier a d'abord été renversé; mais les deux adversaires ayant repris leurs positions, le commandant Parquin a été blessé, dans le moment où il croyait avoir lui-même atteint M. Talandier.

» La blessure de M. Parquin est très-légère, car l'arme, qui semblait avoir traversé le corps, n'a fait qu'effleurer le côté gauche de la poitrine, en passant entre la peau et la chair.

» Suivant l'opinion de M. Parquin et de son témoin, M. Talandier devrait être blessé au haut de la poitrine.

» Les choses se sont, du reste, passées de part et d'autre de la manière la plus honorable. »

Du 24. — *L'Europe* annonce dans son numéro de ce matin, qu'hier, au moment où le roi sortait par le guichet du Pont-royal, la police a arrêté trois jeunes gens qui stationnaient sur le trottoir, près des cuisines du château. Nous sommes autorisés à déclarer que ce fait est faux. (*Journal ministériel du soir.*)

— On parle aussi de l'arrestation d'un individu nanti de pistolets, qui aurait voulu approcher le roi à Trianon, pendant l'excursion que S. M. y a faite hier. Le correspondant qui rapporte ce fait, ignore, dit-il, s'il se rattache à une autre arrestation faite hier aux Tuileries lors du passage du roi à son retour. On aurait trouvé sur l'individu arrêté une correspondance qui le compromettrait gravement, et il serait au secret.

— De nombreuses arrestations ont été opérées samedi, dans la soirée. Elles se rattachent à des délits d'association secrète et de vagues projets de complots. (*J. G. des Tribunaux.*)

— Si nous sommes bien informés, dit ce matin le *Journal des débats*, le gouvernement français doit envoyer, dans peu, à la légion étrangère, des objets d'équipement et des uniformes dont elle a le plus grand besoin.

C'est ainsi que sans sortir, quant à présent, des limites du traité de la quadruple alliance, le gouvernement continuera, nous n'en doutons point, à soutenir la cause de la reine d'Espagne.

— L'acquiescement des accusés de Strasbourg est un événement bien autrement grave que cette bavarde et médiocre discussion qui s'est traînée dans la chambre sur l'adresse. Certes, nous ne déclarerons pas contre le verdict du jury; il est acquis à des braves et vieux militaires, à de jeunes hommes entraînés. Il faudrait avoir un cœur bien durement trempé pour ne pas être touché du dévouement fraternel de M. Parquin, de l'anxiété et des pleurs d'une vieille mère de 82 ans; nous ne sommes pas pour les rigueurs politiques; mais vraiment c'est un singulier état social que celui dans lequel une conspiration militaire, non seulement n'est pas un crime mais où elle est en quelque sorte encouragée, félicitée! Que ne donne-t-on une prime à tout militaire qui désertera son drapeau? Hélas! cette désorganisation, qui l'a faite? Cet oubli des lois sociales, qui l'a favorisée? On se joue aujourd'hui de la force des gouvernements; l'école politique de juillet a tout bouleversé, l'obéissance, la discipline, la fidélité au prince, première condition de toute société. Voulez-vous être populaires? conspiriez, rendez les baïonnettes intelligentes. M. Thiers n'a-t-il pas dit que les soldats révoltés de la Granja étaient une portion quelconque du parti libéral!

Le ministère a promis, dit-on, des lois politiques contre le jury. Est-ce qu'on corrige un mal moral avec des rigueurs matérielles? C'est la société qui est gangrenée; prenez-la par la base; les lois ne servent à rien quand les mœurs n'y sont pas. Vous n'osez rien contre cette désorganisation intellectuelle et sociale; tout est bouleversé et confondu, et vous croyez réparer le mal avec quelques lois d'exception; la société vous échappe, chaque quinzaine est marquée par un désordre.

Bien des fautes ont été commises: n'a-t-il pas été fatal et triste de voir un misérable de l'espèce de Meunier traduit devant la cour des pairs, la première juridiction du royaume, et des officiers supérieurs abandonnés à un jury; pourquoi la cour des pairs n'a-t-elle pas été saisie de la conspiration de Strasbourg?

(*Chronique de Paris.*)

— Le mariage du roi de Naples avec l'archiduchesse Marie-Thérèse a été célébré à Trente, le 9 janvier, à six heures du soir, en présence du prince Charles, père de la mariée. C'est Mgr. le prince-archevêque Jean Népomucène, qui a uni les royaux époux dans la chapelle du palais Zambutti. Ils sont partis de Trente le 12 janvier, pour Vérone, où l'archiduc Charles a suivi son auguste

filie. Après un court séjour dans cette ville, LL. MM. ont dû se rendre à Naples et l'archiduc Charles repartir pour Vienne.

#### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement reçoit de Perpignan la nouvelle suivante :

« 20 janvier, soir.

» A l'occasion de la publication de la loi du 22 décembre, qui accorde des facultés extraordinaires au gouvernement, un mouvement de rébellion a été tenté le 13 à Barcelone par deux bataillons de la garde nationale.

» Le général Pareno a proclamé la loi martiale et rétabli l'état de siège. Les bataillons révoltés ont été désarmés le 14 et des arrestations ont eu lieu. »

— La *Sentinelle des Pyrénées* du 19 dit que la veille 14 caisses d'argent, contenant 10,000 francs chacune, avaient été expédiées à Saint-Sébastien.

On écrit de Tolosa au même journal qu'un officier français au service de don Carlos vient d'être nommé brigadier d'artillerie. On assure que beaucoup d'habitans se préparent à quitter cette ville.

— D'après les dernières nouvelles de Madrid, en date du 14, on est fondé à croire que le général Alaix sera traduit devant un conseil de guerre, et que le général en chef Espartero, qui jusqu'ici, avait paru le soutenir, doit le suspendre de son commandement et l'envoyer dans la capitale.

Les troupes de la reine ont eu sur divers points, dans ces derniers tems, plusieurs engagements heureux avec les bandes carlistes qui continuent à désoler les provinces de l'est et du midi de l'Espagne. Cependant les communications avec l'Andalousie sont fréquemment interrompues.

Les députés catalans se montrent fort inquiets des projets que l'on attribue à M. Mendizabal en faveur du commerce anglais, et leur exécution rencontrerait de ce côté une opposition sérieuse. La légion anglaise à Saint-Sébastien est toujours dans un grand dénuement, quoique dernièrement elle ait reçu 20,000 livres st. du gouvernement espagnol. Il n'est plus certain qu'elle prenne part aux opérations projetées dans la Biscaye et la Navarre. Le *Morning-Chronicle* annonce le prochain départ du général Evans pour l'Angleterre, afin d'y siéger au Parlement.

S'il faut en croire une correspondance du même journal, don Carlos aurait ordonné une enquête contre Gomez, accusé d'avoir livré au général Alaix, qui lui serait allié par mariage, une partie de son butin. D'autres assurent, au contraire, que Gomez, créé comte d'Almaden, est adjoint en qualité d'aide-de-camp au nouveau général en chef des forces carlistes, l'infant don Sébastien.

— La destitution du général Alvarez a beaucoup indisposé ses amis, très-nombreux à Barcelonne. Les sociétés secrètes se réunissent de nouveau; plusieurs députés en sont membres; on soupçonne le général Serrano d'y être affilié, cependant le gouvernement vient de lui continuer le commandement.

Dans la Manche, les carlistes interceptent les courriers. Ces jours derniers, un courrier d'Andalousie a été arrêté, un autre d'Estramadure n'est pas arrivé; sur le chemin de Valence la diligence a aussi été arrêtée.

Le 11 il est sorti de Madrid une colonne d'infanterie et de cavalerie par le chemin de la Manche. Une autre est partie le 12 pour Tarascon. Palillos s'est montré dans les environs de cette ville avec 200 chevaux et 300 fantassins.

Cabrera est entré en Aragon, où il réorganise ses forces sans obstacle; les troupes christines, dans cette province, sont paralysées, faute de moyens d'action.

Les fournisseurs de vêtements, après avoir donné vingt mille uniformes, ont suspendu leurs remises. Ils cachent leurs effets; on en a découvert des dépôts considérables. On n'a pas d'argent à donner aux fournisseurs.

On parle de remplacer Mendizabal et le ministre de la guerre. On va être incessamment dans le plus terrible embarras, si l'on ne fait pas un emprunt à l'étranger. Les capitalistes nationaux refusent de rien avancer.

Les 15,000 réaux envoyés à l'armée du Nord ont été soustraits par surprise à la banque nationale. Les actionnaires, réunis en grand nombre, ont protesté contre la *junte*, qui a légèrement cédé aux instances du gouvernement.

— On lit dans le *Courier anglais* :

« La démission de Narvaez a eu pour effet de faire fléchir ce matin les fonds christinos. On s'est beaucoup occupé dans la cité de cette démission.

» Les commentaires qu'on fait à ce sujet n'ont rien d'encourageant au moment où l'on sait que les deux partis en Espagne se préparent à une lutte générale; aussi les fonds espagnols se sont-ils ressentis des inquiétudes inspirées par de telles nouvelles. »



PAYS-BAS. — *La Haye*, 21 janvier.

Le ministre des finances *ad interim* est arrivé le 19 en cette résidence, et il est descendu à l'hôtel *Groot-Keizershof*. Le lendemain S. Exc. a assisté au conseil des ministres.

L'arrêté royal par lequel S. Exc. le ministre d'état A. van Genep a été chargé *ad interim* jusqu'au premier mai, de l'administration des finances, porte en outre que ce fonctionnaire sera déchargé du travail de l'administration ordinaire et journalière des finances de l'état, travail qui sera fait provisoirement par le secrétaire-général du département, sur le pied des dispositions de l'art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 4 septembre 1823.

— On apprend que l'on s'occupe à Amsterdam de la création d'une banque commerciale, pour laquelle on demanderait l'autorisation royale. Il s'agirait non seulement de rétablir l'ancienne banque de change d'Amsterdam, mais aussi, comme le titre l'indique, de fonder une société qui facilitât les transactions du commerce.

MM. Santhagens, d'Amsterdam et le professeur Bake, de Leide, se sont occupés depuis plusieurs années de cet objet, et plus récemment M. Brugmans s'est réuni à eux. On assure que sous peu il sera publié un mémoire ayant pour but de défendre le principe général sur lequel repose la nouvelle banque.

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 28 janvier.

Le *Journal de Médecine et de Chirurgie* de Paris donne de longs détails sur une observation publiée par le docteur Hamard, relativement à l'influence du sommeil magnétique, observation qui se rapproche du travail présenté il y a quelques années à l'Académie de médecine, par M. Jules Cloquet. Il s'agit cette fois, non de l'extirpation d'un cancer gangréneux, comme dans le cas signalé par M. Cloquet, mais de l'extirpation d'une dent.

Mad. B...., jeune femme de 25 ans, d'un caractère très-impresionnable, souffrait vivement d'un mal de dents. L'extraction était le seul remède. Son médecin, M. Hamard, lui conseilla de suivre ce moyen; mais à l'idée d'une opération, elle éprouvait presque des convulsions: il la décida pourtant à aller chez M. Oudet, avec lequel il convint d'employer le sommeil magnétique pour dissiper toute terreur.

En effet, lorsque M. Oudet arriva, Mad. B.... était assise dans un fauteuil, et livrée depuis une heure au sommeil magnétique. Des piqures d'épingle, l'approche de la flamme d'une chandelle, le cliquetis des instrumens de la trousse de M. Oudet, rien ne réveilla Mad. B.... Aux questions de son médecin sur sa dent malade, elle ouvrit la bouche et la montra, mais en disant qu'elle ne souffrait plus.

L'extraction eut lieu, un léger cri, un mouvement de tête en arrière purent seuls l'indiquer, mais le sommeil continua sans que le pouls ni le visage annonçassent la moindre émotion. Au bout d'une demi-heure elle s'éveilla, ne se plaignit point, puis pensa aux douleurs qu'allait lui causer sa dent, et fut très-surprise en apprenant qu'elle en était délivrée.

— Une correspondance de Londres transmet quelques détails sur la cession de l'île de Cuba à l'Angleterre, annoncé par plusieurs journaux. Le gouvernement de la reine aurait en effet proposé au cabinet britannique de lui céder, non la souveraineté mais la simple administration de Cuba, pendant tout le tems que le prétendant demeurera sur le territoire espagnol. Cette cession serait faite à la condition d'un emprunt de 2,500,000 l. st. (62,500,000 fr.), que le gouvernement ferait à l'Espagne et dont il se rembourserait au fur et à mesure avec les revenus de l'île. Les sommes que l'Espagne pourrait devoir encore à l'Angleterre au moment de l'expulsion de don Carlos et de la restitution de Cuba, seront capitalisées, et les revenus de l'île spécialement affectés à l'extinction de cette dette. La négociation est, dit-on, en pleine activité; toutefois quelques difficultés de détails en arrêtent encore la conclusion définitive.

— On lit dans le *Messenger de Gand*:

« Le roi Louis-Philippe et ses conseils n'ont pas sans doute renoncé à leur illusion favorite, à l'idée répandue dans toutes les classes de la société en France, et s'ils la dissimulent ou la taisent en ce moment, c'est que le projet n'est pas encore parvenu au point de maturité convenable pour une heureuse exécution. Oui, la France a constamment considéré comme siennes les provinces de la Belgique; elle les regarde comme une accession nécessaire à son territoire, et si elle a été forcée depuis quelque tems à y renoncer, elle n'attache à cette renonciation qu'un caractère d'instabilité, et elle hâte par ses vœux et par les efforts de sa politique les événemens qui doivent opérer la réunion.

« Lorsqu'en 1794 les Français arrivèrent pour la seconde fois en Belgique, ils y trouvèrent fortifiées les sympathies qu'ils y avaient ménagées lors de la première expédition de Dumouriez.

Alors la Belgique conquise n'avait pas été traitée trop durement, on n'en avait presque point exigé de tribut ni de contribution de guerre. Aussi à la seconde entrée des Français, la plupart des Belges exaspérés à cause de deux révolutions réprimées, celles du Brabant et de Liège, opposées dans leur but et leur esprit, reçurent-ils les Français comme des amis, comme des libérateurs. Puis, nous nous attendions au régime de la terreur, et à notre grande satisfaction dans les premiers jours de la conquête, le système du gouvernement avait changé. On chantait le reveil du peuple. Il y avait conquête intellectuelle comme conquête matérielle. Nos sympathies furent d'abord acquises aux Français. Mais pendant vingt années que dura leur domination, notre amitié pour eux eut le tems de s'effacer graduellement.

» Les emplois lucratifs, inaccessibles aux gens du pays; l'arbitraire de la police et de l'administration; des lois fiscales, insupportables et inexorables; le despotisme militaire pesant sur toutes les classes; le dédain et la morgue avec lesquels étaient traitée la population de la Belgique, enfin les entraves mises de toutes parts au commerce et à l'industrie, firent bientôt comprendre aux Belges qu'ils avaient été trompés par des maîtres peu délicats, peu soucieux de leur prospérité. Les affections se refroidirent, des haines nationales se formèrent, et les Français, toujours privilégiés et favorisés par le gouvernement, devinrent odieux à la population entière. Absorbés dans le vaste empire, nous n'étions rien, et cependant le Belge veut être quelque chose; aussi accueillit-il avec transport la création du royaume des Pays-Bas qui lui donnait de la puissance et de la nationalité.

» Pendant un intervalle de quinze années le Belge fut heureux et marcha de progrès en progrès, d'améliorations en améliorations. On ne pensa presque plus aux Français, ou plutôt on les vit sans répugnance, comme sans animosité, précisément parce qu'ils ne dominaient ni sur le gouvernement ni sur le pays.

» Mais la révolution belge abattit en 1830 la digue qui retenait le torrent; des Français se répandirent dans la Belgique; toute l'écume de la nation s'épancha sur nous pour nous exploiter et nous corrompre. Nous eûmes des Français pour généraux de nos armées et pour administrateurs de nos ministères. On nous proclama indépendans et nous fûmes soumis aux caprices des protecteurs de notre révolution. Nous fûmes, en un mot, inondés et esclaves de nos voisins.

» Toutefois, depuis quelque tems, les haines se sont un peu calmées par suite de la retraite de beaucoup de ces messieurs. Ils se sont rendu justice et ils ont quitté nos armées où ils étaient détestés; mais l'antipathie, alimentée depuis très-long-tems par la vanité et l'oppression, s'est encore accrue dans ces dernières époques. Les Français sont devenus des *fransquillons*, et la nation partage aujourd'hui la réprobation qui poursuivait jadis les chevaliers d'industrie. On ne voit plus en Belgique de Français considérés, et plus l'idée de la réunion s'enracine en France, plus elle devient impopulaire parmi nous. Le despotisme de Louis-Philippe ne serait pas plus tolérable que celui de Bonaparte et il n'y aurait pas de châtimement plus sévère pour nos jacobins que de leur faire baisser la tête sous les exigences du gouvernement de Paris.

» Mais résumons-nous et prenons acte de ce qu'il nous importait de constater; c'est que jamais dans l'armée ni parmi la population, il n'y a eu une animosité aussi prononcée que maintenant contre la nation française. Et que si les chances matérielles de la réunion tendent à se réaliser, les forces morales qui la repoussent méritent aussi l'attention du pays et des puissances et sont dignes d'être prises en considération par celles-ci.

— La *Gazette d'Augsbourg* du 17 évalue à 4,137 le nombre des individus qui ont émigré de l'Allemagne pour se rendre en Amérique à bord de 107 navires, durant le cours de l'année qui vient de se terminer.

## ÉTAT-CIVIL.

*Naissances*: Le 20 janvier, Marie-Jeanne-Ernestine Barth; le 21, Pierre Hatto, et Marie Gang; le 23, Marguerite Biber; le 24, Julie-Anne-Emilie Stockert.

*Mariages*: Le 20 janvier, Jérémie Fritsch, confiseur, avec Anne Heyard; le 21, Mathias Meyer, instituteur particulier, avec Elisabeth Wanz; le 25, Jean-Gottlob Heinicke, tourneur en corne, avec Anne Medinger; Laurent Dütsch, menuisier, avec Marguerite Scheier; Ignace Blanc, coiffeur, avec Jeanne Koner, et Pierre Neuberg, maréchal-ferrant, avec Anne-Catherine Remy.

*Décès*: Le 21 janvier, Jean Hartlip, âgé d'un an et 6 mois, et Susanne Nippert, épouse Henri Stirn, âgée de 68 ans; le 22, Michel Gast, âgé d'un mois, François Schwalb, âgé de 16 jours, et Edouard Fischer, âgé de 4 mois; le 23, Philippe Lazard, âgé de 7 mois; le 24, Jean-Philippe Bony, tailleur d'habits, âgé de 65 ans; le 25, Marie-Jeanne Linden, âgée de 2 ans et 8 mois, et Thérèse Berchem, âgée d'un an et 6 mois; le 26, Elisabeth Mertz, veuve Paul Hoffmann, âgée de 89 ans; Marguerite Bernard, âgée d'un an, et Françoise Morlet, épouse Henri Apostel, âgée de 41 ans.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Par jugement rendu le vingt-six janvier mil huit cent trente-sept, dûment enregistré, le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière de commerce, a déclaré JACQUES MARRINGER, marchand-épicer à Luxembourg, en état de faillite, en a provisoirement fixé l'ouverture au 21 du courant mois, et a nommé M. le juge KEUCKER commissaire, et l'avocat WITTENAUER agent de cette faillite.  
Luxembourg, le 26 janvier 1837.

Pour extrait conforme, F. LECLERC, commis-greffier.

On fait savoir que le jeudi, premier décembre dernier, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du tribunal de première instance de l'arrondissement de et à Luxembourg;

Il a été procédé à la première publication du cahier des charges qui a été dressé pour parvenir à la vente, par suite de saisie immobilière, d'une MAISON D'HABITATION, située dans la rue des Capucins, à Luxembourg, canton, arrondissement et grand-duché du même nom, portant le n° 57, entre la maison de Théophile Lorens, d'un côté, celle du sr. Jean-Pierre Namur de l'autre côté, donnant de devant sur la rue des Capucins et de derrière sur les propriétés de Jean-Baptiste Pfeiffer, autrefois Mullen-dorff, avec la cour et le bâtiment de derrière, aisances, appartenances et dépendances. Cette maison, saisie immobilièrement à la requête du sieur Gaspard-Théodore-Ignace de la Fontaine, avocat, demeurant à Luxembourg, ayant pour avoué M<sup>r</sup> Martin Græchen, demeurant en la même ville;

Sur le sieur Ernest-Joseph Rothermel, ci devant marchand, aujourd'hui sans profession, et la dame Jeanne Reuter, son épouse, aussi sans profession, demeurant ensemble en ladite ville de Luxembourg.

Suivant procès-verbal du ministère de Jean Wildschütz, huissier à Luxembourg, en date du vingt sept septembre mil huit cent trente-six, enregistré au même lieu, le vingt-neuf du même mois, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le premier octobre suivant, volume sept, numéro cinquante-six, et au greffe du tribunal de première instance prérap-pelé, le douze du même mois d'octobre; ce procès-verbal visé par le sieur Henri Dufaing, greffier de la justice de paix du canton de Luxembourg, et par le sieur François Scheffer, bourgmestre de la commune de Luxembourg, ledit jour, vingt-sept septembre mil huit cent trente-six, à chacun desquels une copie entière du même procès-verbal a été laissée. En foi de quoi ils en ont visé l'original.

Le présent extrait a été exposé au tableau dans l'auditoire du tribunal, ce quatorze octobre mil huit cent trente-six.

(Signé) P. FUNCK, commis-greffier.

A l'audience du tribunal de première instance, séant à Luxembourg, du dix-neuf janvier 1837, la maison ci-dessus désignée et saisie, a été adjugée préparatoirement à Maître GRÆCHEN, avoué du poursuivant, pour la somme de 300 florins Et l'adjudication définitive en aura lieu à l'audience du même tribunal, du jeudi, 23 mars 1837, à neuf heures du matin.  
Luxembourg, le 27 janvier 1837. WILDSCHÜTZ.

### VENTE PUBLIQUE DE BOIS.

VENDREDI, 3 février prochain, vers midi, Mad. la v<sup>e</sup> PESCATORE, de Bofferdange, fera vendre publiquement, en son bois près d'Eich, 150 cordes de bois, et des ramilles, à crédit.  
Luxembourg, le 27 janvier 1837. MAJERUS, Notaire.

### VENTE PUBLIQUE DE MEUBLES.

Mercredi, 1<sup>er</sup> du prochain mois de février 1837, à 2 heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, il sera, sur réquisition des héritiers de feu Catherine MATHELIN, célibataire, de son vivant passementière, procédé par le ministère du Notaire soussigné, à la vente par adjudication publique, aux plus offrants, du mobilier délaissé par ladite défunte, consistant en tables, chaises, armoires, bois de lit, matelas, linge de table et de lit, batterie de cuisine et autres objets trop longs à détailler; plus différents objets de passementerie et une collection d'habits de carnaval pour masques.

La vente aura lieu en la maison mortuaire, place d'Armes, numéro 419, à Luxembourg.  
Luxembourg, le 27 janvier 1837. J. FUNCK, Notaire.

### AVIS.

M. TESCH-ROESER a l'honneur d'informer le public, que, voulant cesser ses affaires, il débite ses marchandises à prix de facture.  
La MAISON connue sous le nom de MAISON ROESER, est également A VENDRE ou A LOUER.

### A VENDRE

## DIX-HUIT FOUDRES D'EAU-DE-VIE.

SAVOIR: Onze foudres d'eau-de-vie de grains, et Sept foudres eau-de-vie de fruits,

Pour argent comptant, par quantités de cent litrons et plus. S'adresser à cet effet au soussigné ou à M. MULLER-WALSE, à Grevenmacher.  
Luxembourg, le 16 janvier 1837.

Le syndic de la faillite Garnier, SCHAACK.

### MOULIN A VENDRE.

Le LUNDI, 30 janvier 1837, vers midi, le sieur Pierre PEUSCH, fils, fabricant de papier, demeurant à Bittbourg, Prusse, fera vendre par adjudication publique, à crédit et sous d'autres conditions avantageuses, son MOULIN A BLÉ, à un tournant, situé à Oberanven, nommé Dewanz-Mühle, avec toutes ses dépendances.

Cette vente aura lieu à Oberanven, en la demeure du père du vendeur. Larochette, le 18 janvier 1837. CLEMENT, Notaire.

### Vente considérable DE VINS INDIGÈNES.

MARDI, 31 janvier courant, à neuf heures du matin, il sera procédé au château de Munsbach, près de Schuttrange, à la vente par adjudication publique et à crédit, des VINS ci-après désignés:

196 barils ou 20 foudres de 1832.

225 barils 40 litrons ou 23 foudres de 1833.

98 " " ou 10 " de 1834.

19 " 60 litrons ou 2 " de 1835.

9 " 80 " ou 1 " de 1836.

Tous crus de Wormeldange, Ehenen, Lenningen, Ahn et Niederdonven. Munsbach, le 10 janvier 1837. FUNCK.

### VENTE DÉFINITIVE D'UNE MAISON.

LUNDI, 6 du prochain mois de février, à deux heures de relevée, la BELLE MAISON d'habitation, sise en cette ville, place d'Armes, rue Neuve, entre la propriété du sieur Weishaupt et celle de la veuve Perette, exposée en vente par les héritiers Marchand, de cette ville, sera adjugée définitivement, au plus offrant et dernier enchérisseur.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, où les amateurs sont invités à se rendre aux jour et heure ci-dessus indiqués.

Luxembourg, le 17 janvier 1837. MAJERUS, not.

### Vente d'une Maison.

Jeudi, 9 février 1837, à trois heures de relevée, il sera procédé à la vente publique, aux enchères d'une Maison d'habitation, sise au Grund, faubourg de cette ville, rue Tillerich, entre la propriété du sieur Specht et celle de Jean Jungblut.

La vente aura lieu en la maison sus-désignée. MAJERUS, Notaire.

### VENTE de Terres, Prairies et Bois.

Lundi, 30 janvier courant, M. François Schloesser, d'Alzingen, fera vendre aux enchères les Terres, Prairies et Bois lui appartenant, sis au territoire d'Alzingen. MAJERUS, Notaire.

### Schließlicher Verkauf

eines im Grunde, in der Brückergasse, N° 33, gelegenen Wohnhauses.

Am Donnerstage, 6ten des künftigen Monats Februar, um zwei Uhr Nachmittags, soll auf Ersuchen des Herrn Wilhelm Sporbeck, Eigenthümer im Grund, und durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, ein daselbst in der Brückergasse, zwischen dem Eigenthum des Järbers Herrn Schmit, und dem Wassergange der sogenannten Lavalsmühle gelegenes, mit N° 33 bezeichnetes Wohnhaus, öffentlich dem Letzt- und Meistbietenden, auf mehrere Jahre Borg, und unter andern sehr vortheilhaften Bedingungen zugeschlagen werden.

Die Versteigerung wird in dem Hause selbst statt haben. Luxemburg, den 27. Januar 1837. F. Funck, Not.

### MERCURIALES. — 1<sup>re</sup> QUINZAINE DE DÉCEMBRE 1836.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASTÈRE,	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment.....	6 48 1/2	0 00
Méteil.....	5 64 1/2	0 00
Seigle.....	0 00	0 00
Orge.....	0 00	0 00
Avoine.....	2 11 1/2	0 00
Pois.....	0 00	0 00
Farine de froment.....	0 00	0 00
Farine de seigle.....	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été.....	0 00	0 00
Idem d'hiver.....	1 22 1/2	0 00
Beurre, la livre des P.-B.....	0 88 1/2	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.....	3 95	0 00
Paille, id. id.....	2 40	0 00
Bois de hêtre, la corde.....	4 19	0 00
Id. de chêne.....	0 00	0 00